



Supprimer les droit paternite a mon ex compagnon

Par **alain12**, le **24/11/2013 à 16:47**

[fluo]bonjour[/fluo]rnj'ai etais 4ans en union libre avec une personne nous avons eu un enfant nous somme separer il est au chomage mon fils a 18 mois et il ne s'en occupe pas puis je lui retirer ces droit de paternite vu qu'il se serre de mon fils juste pour me chercher problemern[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **cocotte1003**, le **24/11/2013 à 17:15**

Bonjour, non il faut une faute grave pour qu'un juge accepte de retirer les droits parentaux. Par contre il est toujours conseillé de saisir le JAF après une séparation pour qu'il définisse le montant de la pension, les droits de visite et surtout le lieu de résidence de l'enfant, cordialement

Par **aguesseau**, le **24/11/2013 à 17:49**

bjr,rnsi cet homme est le père de votre enfant vous ne pouvez pas lui retirer la paternité de son enfant.rnvous pouvez demander à un juge le retrait partiel ou total de son autorité parentale mais il faut des faits graves mettent en péril la santé de l'enfant.rnune mésentente entre les parents n'est pas suffisante.rncdt